ORDRE
DES AVOCATS
DU SÉNÉGAL

Le Bâtonnier

COMMUNIQUE
SUR L'INSTALLATION ILLEGALE DU CABINET GIDE AU SENEGAL

Le cabinet d'avocats GIDE LOYRETTE NOUEL, en abrégé GIDE, a annoncé sur son site internet, sur les réseaux sociaux et d'autres canaux de communication son installation à Dakar, en précisant qu'il figure parmi les premiers cabinets d'avocats internationaux implantés dans cette ville.

Il prévoit d'inaugurer ce cabinet le 26 novembre prochain à la Résidence de France à Dakar.

A ce propos, le Bâtonnier a saisi l'Ambassadeur de France au Sénégal pour relever qu'un tel évènement violait les lois en vigueur au Sénégal et l'inviter à ne pas s'y associer.

L'Ordre des Avocats du Sénégal, seule autorité compétente pour autoriser l'installation de cabinets d'avocats dans son ressort, informe l'opinion publique nationale et internationale qu'il n'a jamais été associé de quelque manière que ce soit à l'installation du cabinet GIDE au Sénégal.

Une telle implantation est non seulement inacceptable et constitutive d'une défiance vis-à-vis du barreau du Sénégal et des autres barreaux de l'espace UEMOA, mais elle relève de l'exercice illégal de la profession d'avocat, infraction prévue et punie par les lois en vigueur au Sénégal.

Fermement déterminé à combattre, poursuivre et faire sanctionner ces faits, l'Ordre des Avocats du Sénégal a déposé une plainte devant les autorités judiciaires compétentes en vue de l'application des lois en vigueur en République du Sénégal.

Dakar, le 23 novembre 2026

Maître Aly FALL

ORDRE DES AVOCATS * DU SENEGAL * Le Bâtonnier

Maison de l'Avocat, 19, Boulevard de la République, Dakar-Sénégal - BP 9025 Dakar-Peytavin
Tél :(221) 33 889 90 89 – 33 827 48 41– Email : oavocats@orange.sn – Site Web :www.ordredesavocats.sn